

Réf. 1		
Nom du Projet : Programme d'appui à la réforme de la justice et à la promotion des droits de l'homme au Togo		Pays : Togo
Lieu : Lomé		Personnel spécialisé fourni par votre société (profils) ⇒ Expert international comptable
Nom du Client : Ordonnateur National		Nombre d'employés ayant participé au projet : 02
Adresse : Ministère de la Coopération et du NEPAD Ancien immeuble OPAT – 3 ^{ème} étage BP 943 Lomé Togo		Nombre de mois de travail ; durée du Projet : 49 hommes / mois
Date de démarrage (mois/année) : 07/2008	Date d'achèvement (mois/année) : 06/2012	Valeur approximative des services fournis par Duradeve Consulting : 78 395 973 F CFA - 119 514 € Valeur approximative des services fournis par le Consortium : 6 625 165 700 F CFA – 10 100 000 €
Nom des consultants associés/partenaires éventuels : B&S Europe / ECO 3		Nombre de mois de travail de spécialistes fournis par les consultants associés : Non disponible
Nom et fonctions des responsables : M. Christian LINCK, Directeur ECO 3 / Olé Alain KAM, Associé Gérant Duradeve Consulting		
Descriptif du projet : La promotion des droits de la personne humaine et l'amélioration du fonctionnement et des performances du service public de la justice constituent les objectifs principaux du programme. Le projet vise à résoudre un ensemble de problèmes qui jusqu'à présent ont rendu impossible un bon fonctionnement de l'appareil juridique et judiciaire togolais. Il s'agit en l'occurrence de : <ul style="list-style-type: none"> - Mauvais état général des équipements employés pour le fonctionnement de la justice : vétusté des bâtiments, peu de matériels de bureau, - Manque de personnels, - Manque de compétences des personnels de justice qui ne disposent pas des moyens nécessaires leur permettant d'actualiser leurs connaissances et pratiques juridiques, - Absence d'intérêt de la part des autorités nationales pour le secteur de la justice, - Obsolescence du droit positif togolais notamment dans le domaine des droits de l'homme et du droit des affaires et inadéquation de la législation togolaise avec les normes du droit international - Grave méconnaissance de leurs droits par les citoyens togolais. Le projet contribue à améliorer : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Le fonctionnement général de la justice togolaise, ⇒ La faible efficacité des juridictions et l'état de vétusté général des bâtiments de justice, ⇒ La sous-formation des personnels de justice (magistrats, greffiers, avocats, personnels de l'administration pénitentiaire...), ⇒ Les délais longs de traitement des dossiers et les difficultés d'exécution des décisions rendues, ⇒ L'accès des populations aux lois, à la jurisprudence et à l'ensemble des droits dont ils bénéficient, ⇒ La connaissance des droits et obligations par les OSC, ⇒ Le sentiment de méfiance de la population vers le système judiciaire. 		